



## maintient salaire arrêt de travail

Par **dominouche**, le **19/02/2014** à **15:27**

Bonjour,

Je suis en désaccord avec mon assureur sur le montant de mon salaire de référence.

J'ai un salaire brut de 1800€.

J'ai eu plusieurs arrêts de travail sur les 12 derniers mois.

L'assureur prend 17494€ de salaire de référence ?????

Je pense que le salaire de référence aurait dû être le salaire reconstitué, soit  $12 * 1800€ = 21600€$ . (quid de la prime d'ancienneté?)

Qu'en pensez vous?

Merci

Par **moisse**, le **19/02/2014** à **18:02**

Bonjour,

J'en pense que je relirais mon contrat pour connaître le mode de calcul du référentiel.

Par **alterego**, le **20/02/2014** à **06:28**

Bonjour,

L'assureur retient le salaire net.

Cordialement